



1. Identification

Nom du produit	LD-93
Code du produit	AELD93425GDZ
Autres moyens d'identification	N.Dis. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Lubrifiant pénétrant diélectrique. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Aérosol ininflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H361F : Susceptible de nuire à la fertilité
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P405 : Garder sous clef.
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aérosols inflammables (Catégorie 3).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	80 - 100 %
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	3 - 10 %
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8	3 - 10 %
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 5 %
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	0.1 - 1 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	0.1 - 1 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation temporaire des yeux. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂).
Dangers spécifiques du produit	Aérosol ininflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. La densité de déflagration est de 1535 g/m ³ (Aérosol vaporisé dans un espace clos).
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits

chimiques.

Précautions spéciales pour les pompiers

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.

Précautions relatives à l'environnement

Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Bien aérer l'endroit. Laisser le gaz propulseur s'évaporer. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.

Température de stockage

<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé

Aucune valeur de DIVS n'est reportée.

Huile minérale blanche (pétrole)	VECD	Brouillard	10 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	Brouillard	1 mg/m ³	BC
		Fumées	2 mg/m ³	ACGIH
		Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Octaméthylcyclotétrasiloxane	VEMP (8h)	10 ppm	US AIHA	
Éther de dipropylène glycol monométhylque	VECD	150 ppm	ACGIH , BC, ON	
		150 ppm	909 mg/m ³	RSST (Pc)
	VEMP (8h)	100 ppm	ACGIH , BC, ON	
Dioxyde de carbone	VECD	100 ppm	606 mg/m ³	RSST (Pc)
		15000 ppm		BC
		30000 ppm	54000 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST

	VEMP (8h)	5000 ppm	BC
		5000 ppm	ACGIH , ON, RSST
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h) Brouillard	9000 mg/m ³	ACGIH , OSHA, RSST
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h) Brouillard	5 mg/m ³	BC
	Brouillard	1 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
		5 mg/m ³	

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
--	--

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Pour éviter les gelures, porter des gants appropriés aux risques.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.
Pieds	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes de sécurité Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur	Point d'éclair	155 °C (311 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-60 °C (-76 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-60 °C (-76 °F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.72.85 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	N.Dis.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	<20.5 cSt @ 40 °C (104 °F)

% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion >2460 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >2.46 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther de dipropylène glycol monométhylque	Ingestion 5250 mg/kg	Rat	DL50
		Peau 9500 mg/kg	Lapin	DL50
	Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion >4800 mg/kg	Rat	DL50
		1700 mg/kg	Souris	DL50
	Inhalation 36 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >2500 mg/kg	Rat	DL50	
Dioxyde de carbone	Ingestion 820000 ppm/4h	Rat	CL50	
	Inhalation 200000 ppm/2h	Souris	CL50	
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >5 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >15000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >5 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation temporaire des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.		
	Voie cutanée	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné non irritant comme résultat.		
	Voie respiratoire	En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'exposition prolongée ou excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements ou une irritation des voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.		
	Voie orale			


	<p>Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p>
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Classification CIRC / NTP	<p>Nom chimique CIRC NTP</p> <p>Éther de dipropylène glycol monométhylrique - -</p> <p>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p>
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Des expériences d'inhalation de l'octaméthylcyclotérasiloxane (CAS no 556-67-2) avec des animaux ont révélé des signes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité (OCDE 416).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques


Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96h (CAS no 8042-47-5) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna (statique) CE50 >100 mg/L; 48h (CAS no 8042-47-5) OECD 202</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 <100 mg/L; 72h (CAS no 8042-47-5) OECD 201</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 →>0.022 mg/L; 96h (CAS no 556-67-2)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 34590-94-8) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 1920 mg/L; 48h (CAS no 34590-94-8) OECD 202</p>
Persistence	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de >3 et/ou FBC >500).
Mobilité dans le	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. Les

sol	ingrédients ont une mobilité très grande à modérée dans le sol.
Autres effets nocifs	Le tétrafluoroéthane (CAS no 811-97-2) ne détruit pas la couche d'ozone, mais il a un potentiel élevé de gaz à effet de serre pour le réchauffement planétaire.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS ININFLAMMABLES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.2
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>126</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.2, Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1950. AÉROSOLS ININFLAMMABLES. Classe 2.2.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	X	X		X
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2		X		
Éther de dipropylène glycol monométhylque	34590-94-8		X		X
Dioxyde de carbone	124-38-9	X	X		

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6		X		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	X								
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	X								
Éther de dipropylène glycol monométhylque	34590-94-8	X								
Dioxyde de carbone	124-38-9	X								
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	X								
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations								
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>HMIS</p> <table border="1"> <tr><td>1</td><td>Health</td></tr> <tr><td>1</td><td>Flamability</td></tr> <tr><td>0</td><td>Reactivity</td></tr> <tr><td>B</td><td>Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>NFPA</p> </div> </div>	1	Health	1	Flamability	0	Reactivity	B
1	Health							
1	Flamability							
0	Reactivity							
B	Protective Equipment							

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca

- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité,
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>
DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2017-09-18.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
section 3.
DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2019-07-31.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.